



L'ACTUALITÉ

RSE, VOUS AVEZ DIT RSE ?

Comment faire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises sans le savoir ! Regardons donc du côté de l'Artisanat !



L'entreprise artisanale du bâtiment ne serait-elle pas un modèle d'entreprise qui permet de conjuguer harmonieusement performance économique, équité sociale et préservation de l'environnement ?

La société toute entière se tourne progressivement vers le développement durable, la protection de l'environnement. Il ne se passe pas une journée sans que les médias nous rappellent l'ampleur des dégâts que notre consommation irréfrénée occasionne sur la planète. Le bâtiment est particulièrement ciblé compte tenu de son impact environnemental et d'ailleurs, les Pouvoirs publics légifèrent et réglementent depuis plus de 20 ans pour réduire cet impact.

Dans le même temps, l'heure est à la remise en cause des relents de l'âge industriel. Désormais, chacun recherche le bien être chez soi, au travail, en société. Les nouvelles générations souhaitent encore plus que les précédentes donner du sens à leur existence, à leurs actions, à leur activité professionnelle. La quête du bonheur est plus que jamais un objectif partagé par le plus grand nombre.

On ne voit pas bien comment l'entreprise, qui est au cœur de ce monde en mutation, pourrait passer au travers sans crier gare ! D'autant que la société reconnaît de plus en plus toutes les initiatives qui permettent de remédier aux mauvaises pratiques, de repartir sur des bases plus saines. La loi Pacte, votée l'an dernier, a même repensé la place de l'entreprise dans la société, actant qu'elle devait avoir un intérêt social prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Car en effet, si les consommateurs ont des exigences nouvelles en termes de qualité, de performances et de respect de l'environnement, les collaborateurs des entreprises ont également de nouvelles attentes. Il échoit bien évidemment au chef d'entreprise le rôle d'impulser la démarche globale, faire en sorte que

ses salariés se sentent bien dans leur entreprise, en soient fiers et prêts à porter ses valeurs, à défendre sa réputation. Cela suppose un dialogue franc et permanent entre tous les acteurs de l'entreprise, des conditions de travail performantes, un équilibre assuré entre vie professionnelle et vie privée, des actes et des mots en cohérence pour nourrir la confiance réciproque. Au final, les équipes sont boostées, motivées et ont plaisir à faire ce qu'elles font et chacun acquiert une plus grande estime de soi. Le chef d'entreprise bénéficie d'une meilleure ambiance au travail, avec moins d'absentéisme, un engagement plus fort de ses compagnons, une image positive de son entreprise. Et quand il s'agit de recruter, c'est un réel atout !

Travailler dans le souci de répondre aux attentes de leurs clients, dans le respect de leurs engagements (prix, délais, conseils, SAV, etc.), avec la volonté que leurs interventions aient un impact positif durable, n'est-ce pas là ce que fait la très grande majorité des entreprises artisanales du bâtiment ? Monter en compétences pour utiliser les meilleurs équipements, les meilleures techniques permettant de meilleures performances des bâtiments, rechercher les moyens de gérer plus efficacement les déchets de chantier ? Réfléchir aux moyens d'intégrer toutes les populations, y compris celles à mobilité réduite, etc. Les entreprises artisanales du bâtiment ne font-elles pas déjà tout cela ?

Quant à la prise en compte des attentes de leurs équipes, faut-il rappeler que nos entreprises, parce que leurs dirigeants travaillent aux côtés de leurs salariés sur les mêmes chantiers et dans les mêmes ateliers, mettent en place depuis des années des actions de prévention en matière de santé et de sécurité.

59%

des entreprises avaient, en 2016, le sentiment de mener des actions dans une perspective RSE (Insee, enquête Entreprises et développement durable, 2016.)

RÉSEAU

JOURNÉES DE LA CONSTRUCTION : J-45

Les Journées de la Construction s'ouvriront au Centre des Congrès de Lyon le mardi 14 avril 2020 après-midi par l'Assemblée générale annuelle de la CAPEB qui se terminera le mercredi 15 avril vers 18h.

Cette Assemblée générale sera suivie des Journées Professionnelles de la Construction, les jeudi 16 et vendredi 17 avril. Le programme de travail de chacune des 8 UNA est disponible sur ARTUR dans les pages JPC et celles dédiées à l'activité des UNA.

Notons que le vendredi après-midi sera consacré à deux ateliers transversaux, chaque délégué choisissant de participer à l'un ou à l'autre selon ses préférences. Le premier portera sur l'économie circulaire et les déchets. Le second permettra d'envisager la qualité comme approche de marché. Comme chaque année, de nombreux partenaires nous accompagneront, notamment au sein d'une exposition nourrie et dynamique.

→ « ADOPTER SON PATRIMOINE » À RENNES

La CAPEB Ille-et-Vilaine organise les 25 et 26 mars prochains une opération de promotion du patrimoine et des métiers qui lui sont attachés avec l'appui, notamment de l'office du tourisme de Rennes et de Rennes Métropole.

Ainsi, une vingtaine d'artisans de la CAPEB se mobiliseront pour animer des ateliers de découverte des métiers. 30 à 45 minutes pour s'initier aux savoir-faire du patrimoine bâti en maçonnerie, maçonnerie de terre, taille de pierre, charpente menuiserie, couverture ardoise, couverture chaume, staff, dorure, vitrail, forge, bref, à peu près toutes les spécialités qui contribuent à la restauration du patrimoine bâti.

Au menu, des animations de reconnaissance tactile et visuelle des outils et des matériaux, la découverte de la perspective et des matériaux de construction,

Beaucoup proposeront leurs nouveautés et d'ailleurs, la plupart des UNA ont intégré dans leur programme des échanges avec cet espace partenaires.

De plus, plusieurs animations sont d'ores et déjà prévues avec la présentation de véhicules, des démonstrations, des quizz quotidiens avec cadeaux à la clé, sans oublier le jeu concours, etc.

Au registre des réjouissances, une soirée conviviale sera proposée à l'ensemble des participants autour d'Erick Baert qui, avec ses 150 voix, nous offrira un spectacle s'appuyant sur un répertoire français et international.

Bref, nous vous espérons nombreux à ces Journées de la Construction 2020 et nous vous invitons à vous rapprocher sans tarder de votre CAPEB départementale pour qu'elle vous inscrive à ce rendez-vous privilégié de l'année syndicale. Rendez-vous à Lyon !



→ RSE : PREMIÈRES INITIATIVES EN HAUTE-VIENNE



À l'occasion d'un forum de l'éco construction qui s'est tenu au début du mois, la CAPEB Haute-Vienne a animé un atelier RSE dédié aux entreprises artisanales locales.

Cet atelier était le premier d'une série d'autres ateliers qui seront organisés dans le cadre d'un programme porté par la CAPEB Nouvelle Aquitaine et financé par le Conseil régional.

Les entreprises se montrent intéressées par le sujet même si la notion de développement durable semble être plus accessible pour elles que la RSE en elle-même. Les entreprises qui ont participé à cet atelier étaient motivées, à la fois parce qu'elles travaillent en marchés publics, mais également parce qu'elles ont le souci de bien faire. En outre, elles avaient suivi un parcours GPEC l'an dernier avec la CAPEB Haute Vienne. D'ailleurs, l'une d'elle a constaté, au cours de l'autodiagnostic qu'elle a pu faire lors de cet atelier, que si elle avait mis en place les recommandations qui lui avaient été faites lors de son parcours GPEC en termes de gestion du personnel, elle aurait certainement pu obtenir son label « *Artisans engagés, Entreprise responsable* » et être ainsi référencée sur le site dédié à la démarche RSE de la CAPEB. L'atelier a donné envie aux entreprises de poursuivre leurs efforts pour progresser et de mettre en place, à cette fin, un plan d'actions avec un échéancier. Opération réussie donc !



+18,1%

LE COÛT DU TRAVAIL EN FRANCE EST TOUJOURS TRÈS SUPÉRIEUR À CELUI DE LA MOYENNE DE LA ZONE EURO



ÉCONOMIE

→ LE COÛT DU TRAVAIL TOUJOURS À LA HAUSSE

C'est un mal endémique français. Le coût du travail reste toujours plus élevé en France que chez ses voisins européens et ce, malgré les mesures qui ont été prises pour le réduire.

C'était l'objet du CICE qui a permis un allègement de 40 milliards pour les entreprises. Mais la corde est si sensible que la moindre variation produit ses effets. Ainsi, quand le taux du CICE a été réduit

d'un point (il est passé de 7 % à 6 % en 2018), l'heure de travail a immédiatement été renchérie, progressant de 2,9 % dans l'hexagone quand elle n'augmentait que de 1,8 % en Allemagne.

Les mesures prises pour baisser les charges ont essentiellement concerné les salariés payés au Smic. Si des allègements n'avaient pas été décidés à ce niveau du Smic, le coût horaire du Smic serait en France de 14,54 € et non

pas 10,15 € comme c'est le cas aujourd'hui. Les allègements ont donc permis à notre pays de rejoindre plus ou moins l'Allemagne et le Royaume Uni. Mais ce n'est pas vrai pour le coût horaire de la main-d'œuvre tous niveaux de salaires confondus.

À 37,30 €, le coût horaire moyen en France demeure supérieur à celui de nos voisins européens et à la moyenne européenne, exception faite de la Belgique.

→ MAPRIMERÉNOV : DES PRÉCISIONS SUR LES ÉQUIPEMENTS ÉLIGIBLES

Un arrêté daté du 13 février définit précisément les caractéristiques techniques de certains équipements, matériaux ou appareils éligibles au CITE et à la prime MaPrimeRénov.

On rappellera que cette nouvelle prime ne concerne que les ménages précaires et très précaires cette année et que le CITE continue à s'appliquer pour les autres ménages ainsi que pour les travaux qui ont fait l'objet d'un devis signé et d'un acompte versé avant la fin 2019.

Nous pouvons nous féliciter que l'arrêté réintègre finalement dans le champ du CITE les foyers fermés et inserts de cheminées intérieures les plus performants, comme la CAPEB l'avait demandé.

Ce texte précise également les conditions d'application du taux réduit de la TVA pour travaux de rénovation énergétique, adossées au CITE.

L'objet principal de l'arrêté est de garantir la performance des travaux. Sont ainsi

précisées les caractéristiques techniques des équipements de VMC à double flux ainsi que les modalités de réalisation d'un bouquet de travaux, dans le cadre de la rénovation globale du logement, par des entreprises certifiées « offre globale » et justifié par audit énergétique.

Le texte prévoit également l'installation d'un pare-vapeur pour protéger, lorsque c'est nécessaire, les matériaux d'isolation thermique contre les transferts d'humidité.

MÉTIERS

→ ÉRIC LE DEVÉHAT FAIT LE POINT AVEC SES CONSEILLERS



Le Président de l'UNA Métiers de la Pierre a réuni ses conseillers professionnels vendredi dernier. Après une mise à jour des informations diffusées au Réseau sur la page dédiée à l'UNA sur ARTUR, Éric Le Devéhat et ses conseillers sont revenus sur les délibérations du Conseil des Professions. Ils ont ensuite finalisé le programme des Journées Professionnelles de la Construction de l'UNA à Lyon. L'ordre du jour les a par ailleurs amenés à faire le point sur l'avancement des dossiers en cours : la stratégie à mettre en place pour promouvoir la construction pierre, les partenariats, les pistes de réflexions pour la construction en pierre massive (au travers de la RE2020 et de la RSE notamment), le devenir du métier de la pierre au sein de la compétition WorldSkill et enfin, la mise à jour des fiches métiers.

Notons pour finir que le Président et ses conseillers ont accueilli le Directeur adjoint du CTNMC au cours de leur réunion pour faire le point sur les travaux du Centre technique et en particulier ceux auxquels l'UNA apporte sa contribution.

LOBBYING

→ LES ÉCO-DÉLINQUANTS N'ONT QU'À BIEN SE TENIR !

À force de dénoncer les abus en tous genres, les choses commencent à évoluer dans le bon sens.

La CAPEB n'a de cesse d'alerter les Pouvoirs publics sur les fraudes aux certificats d'économies d'énergie résultant, en particulier, de celles générées par les offres à 1 €. Nous avons dit et redit que ces pratiques constituent une concurrence déloyale pour les entreprises qui respectent les règles de l'art et assument leurs engagements. Les sociétés peu scrupuleuses qui se sont engouffrées sur ces marchés recherchent avant tout le profit en sous-traitant les chantiers soit à une main d'œuvre low-cost et non qualifiée, soit dans des conditions qui ne permettent pas de pratiquer des travaux de qualité. Le reportage d'Envoyé Spécial sur le sujet a été particulièrement édifiant à ce sujet (on notera au passage que l'émission a battu ses records d'audience avec 2,8 millions de téléspectateurs et une part d'audience de 14,3%).

Dans cette lutte contre les éco-délinquants, on rappellera que dès juillet 2019, la CAPEB de Haute-Saône mettait en place un numéro de téléphone permettant aux particuliers de

signaler toutes les dérives constatées dans le département autour de ce dispositif de travaux d'isolation à 1 €.

Un des objectifs de cette initiative était de collecter des témoignages pour sensibiliser les pouvoirs publics en vue de réclamer un meilleur encadrement du dispositif, le renforcement des contrôles et l'application de sanctions exemplaires et dissuasives. Objectif atteint puisque les Pouvoirs publics ont décidé reprendre l'idée à l'échelle nationale, en lançant une plateforme web SignalConso (signal.conso.gouv.fr) afin de permettre aux consommateurs de signaler auprès de la DGCCRF les problèmes rencontrés avec une entreprise éco-délinquante.

Le dispositif prévoit que l'entreprise ainsi signalée est contactée et invitée à s'expliquer. Si elle ne le fait pas, elle fera l'objet d'une surveillance accrue. Au cours de l'expérimentation qui a précédé ce lancement, 77 % des entreprises signalées se sont manifestées.

Sans doute doit-on en conclure que l'opération peut être un élément d'assainissement du marché. À suivre toutefois !

GOUVERNEMENT

→ VERS DES SIMPLIFICATIONS ADMINISTRATIVES POUR LES ARTISANS. C'EST BIEN VRAI ?

À défaut d'actes bien concrets, il semblerait que ce soit la bonne volonté qui guide la Secrétaire d'État chargée de notre secteur.

Agnès Pannier Runacher, pour la nommer, a installé la semaine dernière le comité de pilotage de la simplification des démarches administratives. Tout un programme !

Il s'agit en fait « d'améliorer la présentation, la formulation et la pédagogie des informations figurant dans les documents administratifs ». Certes, on peut imaginer que si la forme des documents est plus explicite, les artisans y passeront moins de temps. Pour autant, cela ne supprime pas le document lui-même...

Mais qui sait ? le comité de pilotage va devoir faire le recensement de toutes les démarches



administratives qui s'imposent aux artisans et aux commerçants.

L'objectif est d'identifier les plus contraignantes et qui prennent le plus de temps. Ces dernières pourront être simplifiées dès cette année, selon les déclarations de M^{me} Pannier Runacher. L'U2P s'est félicitée de cette bonne volonté.

Les trains de mesures de simplifications ayant, par le passé, diversement abouti aux bonnes gares (ou pas abouti du tout), nous resterons néanmoins attentifs à la concrétisation effective de ces bonnes intentions.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

UNEDIC

Les discussions relatives à la convention de gestion entre l'Unedic et l'AGS ont repris cette semaine. Le Président Liébus y représentait l'U2P.

CAPEB RÉGIONALES

Les Présidents et Secrétaires généraux régionaux se sont réunis mercredi pour élaborer des propositions d'évolution à soumettre, après avis du Bureau Confédéral, au débat de la CNAGS du mardi 17 mars après-midi. Le Président confédéral participait à ces travaux.

NÉGOCIATIONS

Les négociations sur la santé au travail se préparent. Le Président Liébus a ainsi participé jeudi, au titre de l'U2P, à un échange patronal sur le sujet.

PARTENARIAT

Le Président confédéral devait signer ce vendredi un accord de partenariat avec URSA, spécialiste de la laine minérale et du polystyrène extrudé (voir notre rubrique Économie).

MISSION EMPLOI

Le Président de la CAPEB avait prévu de recevoir ce vendredi Jérôme Laverny, responsable de la Mission Emploi de Drancy. On rappellera que la ville de Drancy a été la première à créer une telle mission emploi en 2013, imitée depuis par de nombreuses villes qui se fédèrent désormais en un Réseau National des Missions Emploi. Elles travaillent sur les questions d'emploi, de formation et de développement économique, et par conséquent, en lien avec les entreprises.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Ce sont les mêmes qui veillent à motiver et à fidéliser leurs salariés en agissant sur l'accueil, l'organisation et les conditions du travail, avec des rémunérations justes et des perspectives d'évolution, en les préparant même à devenir eux-mêmes chefs d'entreprise.

Force est de constater que beaucoup d'entreprises artisanales du bâtiment s'inscrivent déjà naturellement dans ce type de démarches, au moins partiellement, sans même s'en rendre compte. Sauf qu'aujourd'hui, il est important de valoriser ces pratiques car la RSE devient un élément supplémentaire de sélection des candidats sur les marchés. Avec une image et une réputation valorisée, l'entreprise RSE peut nourrir des relations pérennes avec ses clients, ses fournisseurs, son environnement économique.

De toute évidence, la RSE est en passe de devenir une source de différenciation commerciale mais aussi sociale.

Car, en effet, à l'heure où les difficultés de recrutement s'accroissent, il importe de pouvoir montrer aux jeunes qu'ils pourront trouver dans les entreprises artisanales du bâtiment ce qu'ils recherchent tant sur le plan des conditions de travail, que sur celui de la reconnaissance de leurs

compétences, mais aussi une vraie opportunité de donner un sens à leur vie professionnelle, de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de tout un chacun, bref, d'avoir le sentiment d'être utile à la société !

Consciente de ces enjeux et avec la volonté d'accompagner les entreprises, la CAPEB a mis au point un parcours RSE pour les entreprises qui souhaitent évoluer dans ce domaine et le faire savoir. La démarche « Artisans engagés Entreprise responsable » permet à chacun de faire un autodiagnostic puis un plan d'action personnel. Parce que la RSE est avant tout un projet d'entreprise, une démarche volontaire, une responsabilité individuelle avant de devenir collective.

Les initiatives commencent à se développer au sein du Réseau pour encourager les entreprises à formaliser leurs bonnes pratiques afin de pouvoir s'en prévaloir tant auprès de leurs clients qu'auprès des jeunes. On ne peut que les encourager ! (Voir notre rubrique Réseau).



Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2020